

LETTRE DES INFIRMIERES AUX ETUDIANTS EN CPGE CHAPTAL

L'infirmerie est un lieu de soins, d'écoute et de conseils où nous accueillons les étudiants malades, mais aussi tous ceux qui désirent nous rencontrer. Chacun peut ainsi s'exprimer pour une demande, un malaise ou une souffrance et cela en toute confidentialité.

Pour les soutiens psychologiques des étudiants, nous travaillons en partenariat avec l'association Night Line https://www.nightline.fr/kit-de-vie. C'est un service d'écoute téléphonique 0188321232 de 21h à 2h30 du matin. Notre partenariat consiste aussi à la mise à disposition de consultations anonymes et gratuites au lycée, avec une psychologue (avec ou sans rendezvous les mercredis de 12h à 14h), ou une psychiatre (sur rendez-vous lundi ou mardi soir de 17h30 à 20h).

L'infirmerie est ouverte le lundi de 9h à 17h00, du mardi au vendredi de 8h à 18h30.

Pour les internes (si besoin, ou en cas d'urgence), ils doivent se rapprocher soit des surveillants ou des CPE en dehors des horaires d'ouverture de l'infirmerie.

Par ailleurs, en tant qu'étudiant, vous **dépendez du médecin universitaire**, seul habilité à vous remettre un P.A.I et, le cas échéant, les aménagements aux concours. Vous **devez donc vous inscrire très rapidement en inscription cumulative à l'université conventionnée** avec le lycée Chaptal (information auprès des CPE).

En ce qui concerne les **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé), les **PAP** (Plan d'accompagnement personnalisé –article D.311-13 du code de l'éducation), les **GEVA-Sco** « Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation », ceux de l'année scolaire précédente font loi jusqu'à l'actualisation de ceux-ci dans le cadre du premier semestre de l'année scolaire en cours. Une copie du PAI, PAP ou Ge Vasco doit être remis le jour de l'inscription.

Si vous souhaitez **établir ou reconduire** un **PAI** (Projet d'accueil individualisé –article D.351-9 du code de l'éducation) ou des **aménagements scolaires**, vous devez prendre contact auprès du **service médical universitaire.**

Le PAI établi par le médecin universitaire doit être apporté avec les traitements associés lorsqu'il y en a, à l'infirmerie du lycée Chaptal.

Vous pouvez nous contacter via l'ENT, au 01 45 22 76 95 ou infirmeriechaptal@ac-paris.fr

Si vous souhaitez **établir ou reconduire** un **GEVA-Sco** (étudiant ayant une reconnaissance MDPH Maison Départementale de la Personne Handicapée), vous devez contacter, le secrétariat pôle scolarité, au 01 45 22 76 95 ou écrire à seccpgechaptal@ac-paris.fr afin de mettre en place un ESS -Equipe de Suivi de Scolarisation-

N.B il n'y a pas de PAP en post bac. Celui-ci doit être transformé, s'il y a lieu, par le médecin universitaire en PAI.

Nous vous remercions de votre coopération.

Madame Angue Beyeme et madame Sides, infirmières de la cité scolaire Chaptal